



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 22 septembre 2006**

Conseillers en exercice : 45

Votants : 36

Convocation du Conseil Municipal :  
le 4 septembre 2006

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :  
le 29 septembre 2006

**Gestion de quatre barrières hors parking Place de la Brèche**

[\[Annexe\]](#)

**Président :**

**M. Alain BAUDIN - Maire de Niort**

**Présents :**

***Adjoint :***

Mme Françoise BILLY, M. Gérard NEBAS, M. Gilles FRAPPIER, M. Luc DELAGARDE, Mme Nicole GRAVAT, M. Guillaume JUIN, M. Rodolphe CHALLET, M. Paul SAMOYAU, M. Amaury BREUILLE, M. Robert PLANTECOTE, M. Jacques LAMARQUE, Mme Geneviève RIZZI, M. Gérard ZABATTA

***Conseillers :***

Mme Andrée CHAREYRE, Mme Nathalie BEGUIER, M. Rémy LANDAIS, Mme Annie COUTUREAU, Mme Madeleine CHAIGNEAU, Mme Marie-Edith BERNARD, Mme Valérie UZANU, M. Michel PAILLEY, Mme Danièle GANDILLON, M. Bernard JOURDAIN, Mme Isabelle RONDEAU, Mme Elsie COLAS, M. Alain GARCIA, Mme Jacqueline LEFEBVRE, M. Franck GIRAUD, Mme Elisabeth BEAUVAIS, Mme Claudie LAROCHE, M. Marc THEBAULT

**Secrétaire de séance :** Amaury BREUILLE

**Excusés ayant donné pouvoir :**

M. Michel GENDREAU donne pouvoir à M. Rodolphe CHALLET.  
Mme Catherine REYSSAT donne pouvoir à M. Guillaume JUIN.  
M. Yannick TARDY donne pouvoir à Mme Madeleine CHAIGNEAU.  
M. Dominique GUIBERT donne pouvoir à Mme Claudie LAROCHE.

**Excusés :**

***Adjoint :***

Mme Jeanine BIMES

***Conseillers :***

Mlle Karen NALEM, Mme Catherine DEGUERCY, Mme Françoise HALAT, M. Joël RENOUX, Mme Michelle LE FRIANT, Mme Christabelle CHOLLET, M. Jean-Louis EPPLIN, M. Stéphane TRONEL

**CONSEIL MUNICIPAL DU 22 septembre 2006**

DELIBERATION D20060341

**Direction Générale**

**Gestion de quatre barrières hors parking Place de la Brèche**

Monsieur Gérard NEBAS, Adjoint au Maire, expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la Commission Générale,

Sur proposition du Maire,

La Ville de Niort est propriétaire des quatre barrières (2x2) en bas de Brèche qui régulent l'entrée des voies utilisées d'une part, par les transports urbains et d'autre part, par les transports inter urbains.

Elles assurent, sur ce site dédié, la sécurité des piétons et des usagers des transports collectifs. Ceci est d'autant plus vrai en période de chantier et en attente du nouveau fonctionnement (voie en site propre) intégré dans le projet Brèche.

L'entretien et la maintenance de ces quatre barrières étaient assurés jusqu'au 31 décembre 2005 par la SOPAC, par le biais d'un contrat avec la Communauté d'Agglomération de Niort, organisatrice des transports.

Or celle-ci a fait savoir à la SOPAC qu'elle avait simplement légitimité pour deux barrières, les deux autres étant utilisées par les transports inter urbains.

La Ville étant propriétaire, il convient de passer, par convention, une prestation de service entre la Ville et la SOPAC pour les quatre barrières, ce jusqu'à la mise en service de la voie en site propre.

Deux autres conventions seront passées ultérieurement avec la CAN et le Conseil Général pour déterminer les modalités administratives et financières de l'utilisation des barrières par les services relevant de leurs compétences respectives.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- Autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer la convention avec la SOPAC ci-jointe.

*(Monsieur Gilles FRAPPIER, Président de la SOPAC, n'ayant participé ni au débat, ni au vote)*

#### **LE CONSEIL ADOPTE**

Pour :	35
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	1
Excusé :	9

Pour le Maire de Niort  
**Alain BAUDIN**

**Gérard NEBAS**

[Ordre du jour](#)